

**Rencontre avec les associations du secteur de l'hébergement/accès au logement**  
**Lancement d'un plan quinquennal « Logement d'abord »**  
**6 juin 2017**

*Une nouvelle stratégie pour accélérer l'accès au logement des ménages en difficultés*

Face à la pression de plus en plus forte sur l'hébergement et le logement abordable, la réponse des cinq dernières années a été essentiellement quantitative, avec une forte augmentation des places d'hébergement d'urgence, sans réponse structurelle. L'augmentation conséquente des crédits alloués à l'hébergement n'a cependant permis de répondre que partiellement aux besoins des publics sans-abri ou mal logés. Dans le même temps, les preuves de l'efficacité d'une **politique de « logement d'abord »** ont été apportées à la fois en termes d'**accès rapide et de maintien dans le logement**, mais aussi d'**inclusion sociale globale**.

Lors de son intervention lors de la présentation du 22<sup>e</sup> rapport sur le mal logement, Emmanuel Macron s'est engagé à faire du « **logement d'abord** » le principe directeur de sa politique à destination des plus précaires. Il propose que cette politique s'inscrive dans un cadre pluriannuel de façon à « **donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs dans la durée.** » Le président a également annoncé :

- 10 000 places supplémentaires de pensions de famille.
- 40 000 places supplémentaires d'intermédiation locative.
- La nécessité de mettre en place « **un logement social plus transparent** » et « **avoir un mécanisme clair et transparent de cotation.** »
- Un effort de construction pour « **doper l'offre de logement** » en créant un « **choc de l'offre** » en particulier en mobilisant l'**effort sur les zones tendues.**

*Lancement d'un plan quinquennal « Logement d'Abord », qui permette des résultats significatifs en cinq ans*

Aujourd'hui il importe donc de changer de paradigme avec un **plan quinquennal** qui permettra d'accélérer la mise en œuvre du principe du « **Logement d'abord** ». Il aura pour objectif de réorienter durablement les personnes sans-domicile, de la rue ou de l'hébergement vers le logement, qui devient alors le point de départ de l'accompagnement et du parcours d'insertion. Il visera à une **baisse significative du nombre de personnes sans-domicile tout en assurant une utilisation optimisée des procédures de droit commun.**

*Recentrer l'hébergement d'urgence, produire plus de logements abordables, renforcer l'accompagnement social*

Le plan permettra de faire vivre cette « **priorité** » au logement, et de **recentrer les dispositifs d'urgence** sur ses missions premières de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse sociale des personnes sans abri ou privées temporairement de domicile, grâce à une veille sociale efficace. De manière globale, le succès du Logement d'abord reposera notamment sur le **renforcement et la meilleure coordination des dispositifs d'accompagnement** à tous les stades des parcours résidentiels, et sur la **transformation d'une partie du parc d'hébergement** vers du logement abordable ou accompagné.

Le **développement de l'offre de logement, condition essentielle au succès** de la stratégie, doit se faire par la **construction de logements très sociaux situés là où il y a des besoins**, mais également par le **développement du logement adapté**. Ce parc de logements (résidences sociales, pensions de famille, intermédiation locative) a connu une augmentation très forte ces dernières années, quoique toujours insuffisante. Les objectifs ambitieux fixés par le Président de la République sur l'**intermédiation locative** dans le parc privé et sur la création de places en pensions de famille nécessiteront de mobiliser fortement l'ensemble des acteurs pour créer une dynamique sur les territoires.

La **prévention des ruptures** dans les parcours résidentiels, en particulier la prévention des expulsions et des sorties sèches d'institution (ASE, prisons...) devra constituer un élément important de la stratégie.

Enfin, l'**implication des territoires et de l'ensemble des acteurs locaux** sera un facteur clé de succès de cette stratégie pluriannuelle. Cela pourra passer par des mises en œuvre accélérées sur des territoires choisis.

Calendrier indicatif :

- **Juin-juillet 2017** : Série de rencontres avec les différents acteurs du champ du « logement d'abord » afin d'établir les principaux axes d'un plan quinquennal et dans la perspective d'une journée nationale.
- **Septembre ou octobre 2017** : Journée nationale.
- **Fin d'année 2017-1<sup>er</sup> trimestre 2018** : Poursuite des concertations et finalisation avec les acteurs nationaux et du territoire (CRHH).